

Quelques règles à respecter :

 **Déchets autorisés**



Ferraille, petit matériel agricole, vélos, jouets...



Electroménager, écrans (HORS réemploi)



Meubles usagés, tapis, moquette, porte non vitrée, parquet flottant... (HORS réemploi)



Literie, matelas, sommier... (HORS réemploi)



Pots de peinture, colle, lasure (uniquement dans récipients hermétiques)



Batterie

A déposer de manière distincte sur les micros-emplacements dédiés, afin de faciliter la collecte séparée.

 **Le bon réflexe : la déchèterie !**

 **Déchets interdits**



PAS de Boutelles de gaz, d'oxygène, extincteurs (consignes, à rapporter en magasin)...



PAS de Pneus (requis en magasin)



PAS de Huiles de vidange, de friture...



PAS de Gravats : matériaux de construction, de démolition, de terre, déblais, pots de fleurs...



PAS de Amiante, fibrociment, plaque de plâtre (à apporter dans une déchèterie spécialisée)...



PAS de Films plastiques agricoles (repris par la filière)



PAS de Bois, planches, palettes...



PAS de Déchets verts



PAS de Cartons



PAS de Déchets résiduels →



PAS de Vêtements, chaussures, accessoires... (à déposer dans les colorées Le Relais)

Merçi de retourner à la Mairie ce bulletin descriptif dûment complété pour le au plus tard .

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Liste exhaustive des objets encombrants déposés sur le site de collecte regroupée : _____

 **Carcasse de voiture/ vieux matériel agricole : collecte distincte 2020, sur inscription auprès de la mairie.**

Creuse Sud-Ouest
Déchèterie intercommunale



ouvrir et horaires d'ouverture

zone industrielle / village / rural	0200	0900-1800
de la route N101, vers	0200 - 1000	0900 - 1800
de cet accès de passage	0900 - 1800	0900 - 1800

Participer avec grand plaisir à la collecte de vos déchets

Tel : 02 47 81 11 11

www.creusesudouest.fr

